



Communiqué de presse

Date 22.11.2022

COVID-19 : la Confédération et les cantons poursuivent leur étroite collaboration avec la communauté scientifique

Un nouveau comité consultatif a été mis en place afin que les cantons et la Confédération puissent continuer de bénéficier d'une expertise scientifique dans le cadre de la pandémie de COVID-19 maintenant que la Swiss National COVID-19 Science Task Force a été dissoute. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé, le Département fédéral de l'intérieur et le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation ont conclu un accord correspondant avec le Conseil des EPF. Présidé par M^{me} Tanja Stadler, professeure à l'EPFZ, le comité comprend 14 membres issus d'institutions et de domaines de compétence divers. Le mandat est prévu jusqu'à fin juin 2023.

La crise du COVID-19 a révélé l'importance des acquis scientifiques pour gérer la pandémie. Jusqu'à sa dissolution fin mars 2022, la Swiss National COVID-19 Science Task Force conseillait les milieux politiques et informait la population de l'état des connaissances. En situation normale, il est essentiel pour les cantons de collaborer et d'échanger avec la communauté scientifique et cette même démarche demeure capitale pour la Confédération dans la phase de transition actuelle ; par conséquent, les autorités doivent pouvoir continuer de compter sur l'appui d'un comité consultatif scientifique.

Le nouveau comité est chargé d'effectuer des évaluations et des analyses à la demande de la Conférence des directeurs et directrices cantonaux de la santé, des différents cantons ainsi que des services fédéraux intéressés. Il peut aussi toutefois procéder à des études de manière autonome, dont il met ensuite les résultats à la disposition du public. Le comité fournit ainsi aux autorités des bases scientifiques ainsi que les connaissances les plus récentes, et met en évidence différentes possibilités d'action. Ainsi, l'échange entre les milieux scientifiques et politiques et les autorités est encore renforcé en Suisse.

Il n'est pas prévu que la Confédération ou les cantons financent le comité, dont les membres partagent leur expertise bénévolement. Si des tâches devaient dépasser la limite du mandat général et déboucher sur des projets de recherche, les mandants et les mandataires

conviendraient de leur cadre. Le Conseil des EPF soutient le comité sur le plan administratif.

L'accord dont il est ici question a été conclu avec le concours du Fonds national suisse de la recherche, de l'association Académies suisses des sciences a+, de swissuniversities et du Conseil suisse de la science.

Renseignements : Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé
tobias.baer@gdk-cds.ch, 031 356 20 39

Office fédéral de la santé publique, media@bag.admin.ch, 058 462 95 05

Conseil des EPF, Communication : Gian Casutt,
gian.casutt@ethrat.ch, 058 856 86 06